

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 14 mai 2013

La prévention des risques psychosociaux

Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

La tertiarisation de l'emploi, la mondialisation, le développement des technologies numériques, la crise économique et financière ou encore l'identification de nouveaux risques, n'ont pas uniquement un impact sur l'économie mondiale ou sur la compétitivité de la France, l'ensemble de ces mutations ont un impact au sein même de l'entreprise, sur le management et sur les travailleurs et doivent nous inviter à renouveler notre appréhension des enjeux de santé au travail, ainsi que le propose l'avis présenté ce jour.

Le texte présente l'intérêt d'envisager les enjeux de prévention des risques psychosociaux dans leur globalité et adopte une approche décloisonnée du sujet que notre groupe salue. L'avis montre bien qu'on ne peut distinguer totalement vie professionnelle et vie personnelle, situation d'emploi et situation de chômage, que la gestion des ressources humaines, les conditions de travail et son organisation sont liées et sont des facteurs de risque potentiel, ou encore qu'au-delà de l'entreprise, son environnement et son image ont un impact sur ceux qui y travaillent.

Si le monde du travail a évolué, les travailleurs ne sont également plus les mêmes, en particulier, la jeune génération, nouvelle sur le marché du travail, présente des singularités. Sans abonder dans le sens d'une littérature pour qui la « génération Y » est moins fidèle ou moins engagée dans son travail, nous souhaitons évoquer une génération qui, bien que plus qualifiée que toutes celles qui l'ont précédée, est confrontée à des difficultés d'insertion notoires et à des épisodes de chômage fréquents.

Dans une société où la possession d'un emploi, mais également sa qualité, sont des conditions particulièrement déterminantes pour l'estime de soi, en particulier pour une génération en quête de sens et d'utilité sociale dans ses activités professionnelles, ce décalage est porteur de risques spécifiques. Ainsi, lorsque l'avis met en exergue les effets multiples de la crise, tels que l'insécurité de l'emploi, le report de la charge de travail, les moindres possibilités de mobilité professionnelle, ou la crainte de déclassement, il nous semble aller tout à fait dans le bon sens.

L'élargissement de la prévention et de la prise en charge des risques psychosociaux au-delà du travail, au sens traditionnel du terme, est une évolution tout à fait importante et notre groupe appuie en particulier la recommandation visant à étendre aux demandeurs d'emploi le suivi médical dont bénéficient les actifs en emploi. On pourrait de la même façon y ajouter ceux qui sont dans l'emploi sans y être vraiment, les milliers de stagiaires, les intérimaires, les contrats précaires. En effet, cette génération récente et précaire, est également la moins représentée collectivement et la moins protégée socialement.

Enfin, les jeunes sont également les futurs managers, aussi, nous soutenons l'avis quand il souligne à juste titre les enjeux de formation initiale à la prise en compte des risques psychosociaux. Le management est un métier et il s'apprend, il était important de le rappeler.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a voté en faveur de l'avis.